

Plan de mise en œuvre accélérée de la Vision de l'habitation (2023-2026)

OBJECTIF 1 : Accélérer la construction de logements pour tous les types de ménage	
Cible :	Créer des opportunités pour la construction de 80 000 nouveaux logements d'ici 2040
Mesures :	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de logements permis sur des sites présentant un fort potentiel et favorisant l'atteinte des objectifs de développement durable • Accélérer le processus de délivrance des permis • Autoriser le démarrage de nouveaux projets résidentiels pour 5 500 ménages • Faciliter l'ajout de logements supplémentaires sur un même lot et autoriser les logements accessoires détachés (mini-maisons) • Abolir les exigences minimales de stationnement et taxer les terrains sous-développés (grands espaces de stationnement et terrains vacants desservis)
OBJECTIF 2 : Créer des milieux de vie inclusifs, durables et résilients face aux changements climatiques	
Cible :	L'aménagement d'un nouveau quartier abordable et durable
Mesures :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des incitatifs encourageant l'innovation et développer la ville de façon à faire face aux changements climatiques • Réaliser un premier projet de quartier abordable et durable • Soutenir les ménages souhaitant faire l'acquisition d'une propriété neuve ou existante
OBJECTIF 3 : Faciliter la réalisation de nouveaux projets de logements sociaux et abordables	
Cible :	500 nouveaux logements sociaux et abordables par année
Mesures :	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le financement nécessaire à la réalisation de 500 logements sociaux et abordables par année • Bonifier la réserve foncière et assujettir au droit de préemption des immeubles à des fins de logement social et abordable • Mettre en place des mesures concertées afin d'inclure davantage de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels privés • Soutenir financièrement le démarrage de projets et la conversion d'immeubles (bureaux, églises, etc.) en logements • Soutenir la réalisation de projets d'hébergement et de logements transitoires pour les personnes en situation d'itinérance ou d'instabilité résidentielle

OBJECTIF 4 : Consolider le parc de logements existants

Cible : 50 logements retirés du marché spéculatif par année

- Mesures :**
- Soutenir l'acquisition d'immeubles de logements locatifs et de maisons de chambres pour en préserver l'abordabilité
 - Renforcer la réglementation municipale concernant l'hébergement touristique
 - Optimiser les programmes de rénovation, de restauration patrimoniale, de recyclage et de construction de nouveaux logements

OBJECTIF 5 : Exercer un leadership mobilisateur en habitation

Cible : Une nouvelle entente avec la Société d'habitation du Québec pour un rôle de mandataire en habitation

- Mesures :**
- Exercer un rôle de premier plan en habitation et négocier un rôle de mandataire dans la gestion des programmes
 - Initier et soutenir des projets pilotes mettant de l'avant de nouvelles formules pour pérenniser l'abordabilité
 - Contribuer à la réalisation de projets résidentiels transitoires dédiés aux travailleurs temporaires, aux réfugiés et demandeurs d'asile et aux étudiants internationaux
 - Entretenir un dialogue constructif à propos des grands enjeux en matière d'habitation et d'aménagement comme la densification, le logement social, le vivre-ensemble et la lutte aux changements climatiques